
Comités d'enseignantes et d'enseignants de la formation générale

Éducation physique

Le mardi 5 juin 2018

De 9 h 30 à 12 h 30

Cégep de l'Outaouais, Campus Gabrielle-Roy

333, boulevard de la Cité-des-Jeunes

Gatineau (Québec)

1. Adoption du projet d'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2. Retour sur la rencontre du comité-conseil de la formation générale du 18 mai 2018

Monsieur Jérôme Leriche, représentant de la discipline éducation physique au comité-conseil de la formation générale, rapporte les discussions survenues lors de la dernière rencontre de cette instance.

Il rapporte qu'il y a réitéré la demande du comité d'enseignantes et d'enseignants (CEE), à savoir qu'une libération devrait être accordée à la personne élue comme représentante de la discipline, pour lui permettre de consulter ses pairs et ainsi présenter au comité des positions reflétant les préoccupations de ses collègues des autres collèges.

Il déplore également à nouveau le retrait de la séquence de certaines compétences de la composante de formation générale des programmes d'études conduisant au DEC. Selon lui, les compétences ont été pensées comme étant une séquence lors de l'actualisation de la formation générale survenue en 2010, et comme elle a désormais été retirée, les compétences devraient être revues.

Le CEE souhaite se positionner par vote sur cet enjeu. Il est voté à l'unanimité que le troisième objectif et standard d'éducation physique devrait impérativement être atteint en dernier par les étudiantes et étudiants. À la limite, les deux premiers pourraient selon eux être inversés, mais le troisième devrait être atteint en fin de parcours.

3. Données ministérielles :

a. Reconnaissance des acquis et des compétences

Le CEE informe la représentante ministérielle que certains de ses membres constatent des situations qui lui paraissent entrer en contradiction avec les objectifs poursuivis par la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Par exemple, la reconnaissance d'une plus grande quantité d'acquis semble avoir lieu dans les établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de subventions, créant ainsi une forme de concurrence avec les cégeps. On déplore également que les étudiants-athlètes se voient libérés de l'obligation d'atteindre les objectifs et standards d'éducation physique en vertu de la RAC, alors que leur atteinte nécessite un travail intellectuel qui ne saurait être atteint par la seule pratique d'une activité physique, fut-elle de haut niveau. L'existence de publicités sur le site Web de l'Alliance Sports-Études incitant les étudiants-athlètes à bénéficier de la RAC à cette fin est également décriée.

b. Cégep à distance

Certains membres du CEE doutent de la valeur d'un cours d'éducation physique suivi selon des modalités autres que l'enseignement présentiel. Ils aimeraient connaître le taux de réussite aux cours d'éducation physique suivis au Cégep à distance.

La représentante ministérielle leur rappelle l'importance que le ministère accorde au développement d'autres modalités d'enseignement, notamment dans le cadre du Plan d'action numérique en enseignement supérieur.

Elle rappelle cependant que toutes les activités pédagogiques, y compris à distance, sont sujettes à l'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Ainsi, le Cégep à distance étant une composante du Cégep de Rosemont, il est soumis aux mêmes exigences pédagogiques, à la même direction des études et est tenu aux mêmes exigences de qualité que son équivalent présentiel.

c. Mises en disponibilité du personnel enseignant

Les enseignantes et enseignants d'éducation physique se demandent si les mises en disponibilité sont plus fréquentes dans leur discipline que dans les autres. Or les données concernant cette situation ne sont pas publiques, et la représentante ministérielle ne peut pas les leur fournir. Cependant, il est certain que la décroissance de l'effectif étudiant peut exacerber ce phénomène depuis quelques années. Cette situation est toutefois en voie de se résorber.

d. Durée moyenne des cheminements scolaires dans les programmes de DEC

Certains membres du comité avaient la perception que les cheminements scolaires avaient tendance à s'allonger depuis quelques années, c'est-à-dire que les étudiantes et étudiants mettaient de plus en plus de temps avant d'obtenir une sanction des études.

Des données ministérielles leur sont présentées, indiquant que depuis l'an 2000, le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une sanction des études dans un programme conduisant au DEC est demeuré stable, autour de 5 trimestres pour le préuniversitaire et 7 trimestres en formation technique.

e. Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)

Des données ministérielles sont présentées au comité, à propos du nombre d'EESH répertorié dans le réseau collégial ainsi que des allocations aux collèges qui sont dédiées à leurs besoins spécifiques.

4. Organismes externes œuvrant dans le réseau collégial

Le Réseau Sports-Études du Québec (RSEQ), à travers son programme Vib-Essence, a reçu au cours des dernières années des allocations émanant du Secrétariat à la jeunesse du Gouvernement du Québec. Or ce programme, qui doit promouvoir l'adoption par les étudiantes et étudiants de saines habitudes de vie, a mené dans les collèges une tournée de séances d'activité physique et d'information sur la nutrition qui étaient commanditées par une compagnie manufacturant des barres de chocolat, lesquelles étaient offertes aux participantes et aux participants.

Le CEE déplore ne pas avoir été consulté avant que les sommes soient allouées à cette activité, car il aurait déconseillé au Secrétariat à la jeunesse de conclure ce partenariat. De plus, il juge que les enseignantes et enseignants en éducation physique possèdent une expertise en matière de saines habitudes de vie, et qu'un organisme externe n'a pas à être financé pour réaliser une animation qui aurait pu être faite par les enseignantes et enseignants dans leur milieu.

5. Commission parlementaire sur la pesée en éducation physique

Le CEE est informé qu'il n'y a pas eu de suites à la Commission parlementaire sur la pesée en éducation physique ayant eu lieu à l'hiver 2017, et est assuré qu'il sera partie prenante des discussions sur le sujet advenant leur reprise.

6. Calcul de la CI en éducation physique

Les enseignantes et enseignants d'éducation physique regrettent que l'élaboration d'activités pédagogiques dans divers sports et activités n'entre pas dans le calcul de la charge individuelle (CI), au regard de la convention collective du personnel enseignant des collèges. Il leur est suggéré d'en faire part à leurs syndicats locaux, afin d'inscrire cette demande parmi les priorités lors des négociations de la prochaine convention collective.

7. Varia

Aucun point n'est soulevé en varia.

8. Clôture

La rencontre prend fin à 12h30.